



Les animaux protégés sont en danger :  
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

Le castor européen ( <i>Castor fiber</i> ) ↔ Révision LChP		
Statut au niveau mondial (IUCN)	Non menacé	 <p align="center">Photo : Michaela Walch</p>  <p align="center">Photo : Philip Taxböck</p>
Statut dans le cadre de la Convention de Berne (Europe)	Annexe III (protégé)	
Statut en Suisse	Liste rouge : au bord de l'extinction (CR) LChP : espèce protégée selon art. 7 al. 1 LChP	
Population en Suisse	Env. 3000 individus	
Répartition en Suisse	Plateau suisse, de Genève au lac de Constance ; nord-ouest de la Suisse, Rhône, Haut-Rhin, Inn	
Conflits	<p>Les digues construites par les castors peuvent causer des inondations dans les zones cultivées et forestières situées le long des berges. Ces édifices comprennent en outre des galeries susceptibles de menacer la sécurité. Il arrive que les castors abattent des arbres dans les parcs et les jardins, et qu'ils prélèvent de la nourriture dans les cultures (p. ex. champs de maïs).</p>	
Situation actuelle dans la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP)		
<p><b>Espèce protégée (= ne pouvant pas être chassée).</b> Selon l'art. 7 al. 2 et art 12 al. 4 LChP, une régulation de la population est possible à titre exceptionnel avec l'assentiment préalable de la Confédération, si le castor porte atteinte à son biotope, cause des dégâts importants ou menace la sécurité des humains par ses activités de construction. L'art. 12 al. 2 LChP autorise les cantons à abattre certains animaux lorsqu'ils causent des dégâts importants. La Confédération verse des indemnités couvrant 50 % des coûts des dégâts causés par les castors.</p>		
Que va changer la nouvelle loi ?		
<p>Le castor reste protégé (il ne peut pas être chassé), mais le Conseil fédéral serait dorénavant habilité à l'inscrire en tout temps sur la <b>liste des animaux pouvant être régulés</b>, sans devoir consulter le peuple ou le Parlement. Compte tenu des positions exprimées lors du débat sur la révision de la LChP, il est à craindre que le castor soit l'une des premières espèces inscrites sur cette liste. Il suffira alors de l'aval du canton pour <b>abattre des animaux à titre préventif, sans qu'ils n'aient jamais causé aucun dommage</b>. Simplement parce qu'ils sont là.</p>		
Menaces pour les castors actuellement – et avec la nouvelle loi		
<p>Les castors étaient autrefois répandus dans toute l'Europe centrale. Leurs habitats sont aujourd'hui morcelés. Ce n'est que grâce à une <b>réintroduction ciblée</b> que le castor a pu faire son retour en Suisse. Il s'installe le long des cours d'eau et sa survie est tributaire d'une protection adéquate des zones humides. En Suisse, l'évolution démographique positive du castor devrait permettre de le classer dans une catégorie d'espèces moins menacées lors de la révision de la Liste rouge. Les biotopes favorables au castor sont cependant loin d'avoir été tous colonisés. Les infrastructures humaines (routes, voies ferrées, barrages) constituent pour lui des dangers</p>		

Les animaux protégés sont en danger :  
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

mortels. **Les zones humides comptent parmi les habitats les plus menacés de Suisse** : il s'agit de les promouvoir, avec les castors et les autres espèces animales qu'elles abritent, et non de les combattre.

Aujourd'hui, les problèmes causés par les castors trouvent généralement une solution grâce à des mesures préventives et techniques. Dans la majorité des conflits, les dommages sont négligeables. Dans les cas graves, la loi actuelle accorde une marge de manœuvre suffisante pour capturer ou abattre des individus si cela s'avère absolument nécessaire. La nouvelle LChP pourrait en revanche autoriser à **anéantir des familles entières de castors** avant qu'ils aient fait le moindre mal. Après un essor réjouissant, les populations de castors de Suisse déclineraient à nouveau rapidement et disparaîtraient sans doute totalement de certains cantons.

**Images à télécharger**

<https://jagdgesetz-nein.ch/medias/>



**Contacts/renseignements**

Sarah Pearson Perret, Pro Natura, 079 688 72 24, [Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch](mailto:Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch)

François Turrian, BirdLife Suisse, 079 318 77 75, [francois.turrian@birdlife.ch](mailto:francois.turrian@birdlife.ch)

Océane Dayer, WWF Suisse, 076 615 71 70, [oceane.dayer@wwf.ch](mailto:oceane.dayer@wwf.ch)

Isabelle Germanier, Groupe Loup Suisse, 079 652 28 49, [romandie@gruppe-wolf.ch](mailto:romandie@gruppe-wolf.ch)

[www.loi-chasse-non.ch](http://www.loi-chasse-non.ch)